

Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)

Plan d'actions

**Mesures génératrices d'emploi dans
le Cadre Stratégique de Lutte
contre la Pauvreté (CSLP)**

**Cotonou - Bénin
5/2002**

Une action conjointe:

Fédération Nationale des
Artisans du Bénin (FENAB)



Coopération Allemande
au Développement (GTZ)

Editeur:

Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)

Consultants:

Hugues Quenum
Idelphonse Elègbè

Contact GTZ:

Dieter GAGEL
Coordinateur de l'action au Mali, Bénin et en Guinée
mail@gagel.net

Infos actualisées sur notre initiative:

www.proafrica.org/ppte

Cotonou - Bénin 5/2002

Sommaire

Introduction	1
1. Objectif de l'action	2
2. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le secteur de l'artisanat	2
3. Les structures d'Etat impliquées	2
4. La place du secteur de l'artisanat	2
5. Les grands axes d'intervention des structures d'artisans	3
• Tableau des objectifs et actions prioritaires	4
6. Les plans d'actions proposés pour la première phase de trois ans	4
• Tableau synoptique de plans d'actions	5
7. Liaison des plans d'actions des structures d'artisans au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté	6
• Tableau de justification des actions avec le programme de lutte contre la pauvreté	7
8. La mise en œuvre du DSRP	8
8.1 Les institutions et procédures de mise en œuvre	8
8.2 Les indicateurs de réussite pour le secteur de l'artisanat	9
8.3. La stratégie de collaboration entre artisans et institutions de mise en œuvre du DSRP	9
Conclusion	11

Plans d'actions en annexe:

- Mise en valeur du domaine du collectif des associations d'artisans de Bohicon
- Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et femmes artisanes non installés de Savè par la création d'un centre artisanal équipé pour l'habillement et le tissage
- Acquisition et installation du tour (association des mécaniciens-auto de Klouékanmè)
- Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité (association des électriciens bâtiments et industriels de Lokossa)
- Promotion des oeuvres artistiques à travers la construction d'un espace d'exposition à Porto-Novo
- Création d'un espace de tissage et de teinture pour jeunes filles et dames en situations difficiles à Porto-Novo
- Constitution d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga
- Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)

Introduction

La République du Bénin a bénéficié de l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (dite initiative PPTE) impulsée par le FMI et la Banque Mondiale en collaboration avec les pays industrialisés. Cette initiative devra dégager à partir de l'année 2002 des lignes budgétaires pour le financement de programmes sectoriels conformes aux orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré par la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP).

Dans le cadre de l'élaboration du DSRP, la CNDLP a mis l'accent sur la recherche de consensus au sein des divers acteurs sociaux au Bénin. Toutefois, le court délai imparti à son élaboration, la multitude des acteurs concernés et le faible niveau d'organisation ont constitué des entraves pour une réelle implication des véritables groupes cibles dans l'élaboration du DSRP.

En vue de palier d'éventuelles insuffisances pouvant résulter des faiblesses de la démarche d'élaboration du DSRP énoncées plus haut, la Coopération Allemande au Développement (GTZ) a initié pour le secteur de l'artisanat la réalisation du document "*Mesures génératrices d'emploi dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)*". Il s'agit par cette action de :

- élargir la base de concertation au niveau des associations et collectifs d'artisans du Bénin sur le sujet d'importance que constitue l'initiative CSLP ;
- appuyer les artisans dans l'élaboration de projets associatifs qui concourent à la réduction de la pauvreté dans ce secteur qui occupe la seconde place de part l'effectif d'acteurs qu'il mobilise ;
- assister les représentants d'artisans à entreprendre des actions de lobbying avec la CNDLP et leur Ministère de tutelle afin d'inscrire leurs propositions de projets dans les actions à financer par le fonds issu de l'allègement de la dette.

Le succès de cette initiative au niveau de la CNDLP et le Ministère aurait l'avantage que les réalisations à mener pour le compte du secteur de l'artisanat correspondent à leurs réelles aspirations.

1. Objectif de l'action

Accompagner les organisations du secteur privé de l'économie, en particulier les organisations professionnelles de petites et moyennes entreprises à faire valoir leur position dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

2. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le secteur de l'artisanat

L'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de Pauvreté (DSRP) est une réponse à l'incapacité des divers programmes d'ajustement structurels mis en place depuis 1998 à inverser la tendance de paupérisation de plus en plus accentuée d'une frange toujours croissante de la population, malgré le rétablissement des grands équilibres macro économiques et la croissance économique retrouvée.

3. Les structures d'Etat impliquées

Plusieurs structures gouvernementales sont impliquées dans la politique nationale de lutte contre la pauvreté en ce qui concerne son élaboration et sa mise en oeuvre. Il s'agit notamment du :

- Ministère de la Santé Publique (MSP)
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
- Ministère du Commerce de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
- Ministère des Finances et de l'Economie (MFE)
- Ministère Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MECCAG-PDPE)
- Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH)
- Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS)
- Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT)

4. La place du secteur de l'artisanat^(*)

Le secteur de l'artisanat occupe une place importante dans les activités socio-économiques du Bénin. Selon les dernières estimations, ce secteur emploie environ 13% de la population active et concerne essentiellement les populations pauvres et vulnérables. Il contribue pour plus de 5% au PIB et en termes de création d'emplois et de micro-entreprises, arrive à la troisième place après l'agriculture et le commerce. En dépit des nombreuses potentialités du secteur, divers problèmes entravent son

^(*) Document de Contribution à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté, du MCAT/DNA (2001)

développement et ont pour noms, les difficultés d'accès aux micro-financements pour l'équipement et le petit outillage, la faiblesse du niveau d'instruction, l'insuffisance de la formation et du perfectionnement des opérateurs du secteur, la faible organisation des acteurs du secteur, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et de commercialisation de la production, l'absence d'un cadre réglementaire.

L'objectif du gouvernement est l'augmentation de la contribution de l'artisanat au PIB à travers une participation accrue des pauvres à l'emploi et au revenu généré par le secteur.

A cet effet, l'action du pouvoir exécutif portera sur trois grands axes que sont :

1. l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire
2. la réalisation des actions de promotion et le renforcement des capacités professionnelles des acteurs
3. la promotion des micro-financements

5. Les grands axes d'intervention des structures d'artisans

Les plans d'action proposés dans le cadre de cette étude émanent des structures décentralisées de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB). En effet, cette dernière constitue la structure faîtière regroupant presque la quasi totalité des artisans du Bénin organisés en associations. Les huit actions retenues émanent donc de trois collectifs d'association d'artisans et de trois associations d'artisans et de la FENAB.

Les programmes de base des structures FENAB que ce soit au niveau local (associations d'artisans), au niveau régional (collectif des associations d'artisans) et au niveau faîtier découlent des objectifs énumérés en dix points dans le tableau ci-après. Des actions prioritaires en rapport avec ces objectifs y figurent également. Ainsi, les programmes de base à chaque niveau de structuration de la FENAB s'identifient à la forme d'opérationnalisation de ces objectifs.

N° d'ordre	Objectifs	Actions prioritaires
01	La promotion et la valorisation des professions artisanales	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche des opportunités de formation des maîtres artisans - Encouragement de la formation duale des apprentis - Organisation de session de formation et de recyclage des artisans - Encouragement des artisans à participer aux foires, salons, expositions aux plans national et international
02	Défense des intérêts matériels et moraux des artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Lobbying pour la promulgation du code de l'artisanat - Participation à l'élaboration et à la dissémination de la politique de l'artisanat - Participation aux activités en vue de la création des chambres de métier au Bénin
03	Renforcement du dialogue avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'opportunités auprès des partenaires au profit des artisans
04	Diffusion de l'information entre les artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Création de cadre de concertation entre artisans - Organisation de visite d'échanges, de rencontres trimestrielles. Edition du journal «La tribune des artisans» - Edition de l'agenda de l'artisan - Mise en place du Réseau d'Information de Conseil et d'Animation (RICA)
05	Représentation des artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissement de la base de la Fédération - Désignation/Election de dignes représentants des artisans
06	Organisation des artisans en regroupements professionnels locaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la mise en association des artisans par corps de métiers - Appui à la création de projets associatifs - Renforcement des moyens du RICA
07	Epargne et crédit dans le milieu artisan	Formation des animateurs sur la création et l'encadrement des structures mutualistes d'épargne et de crédit
08	Facilitation de l'approvisionnement des artisans en matières premières	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de la création des centrales d'achat des matières premières
09	Protection des inventions des artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Information des artisans sur les dispositions à prendre - Identification des structures compétentes en la matière
10	Promotion de la production et de la commercialisation des produits artisanaux	<ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle des artisans - Formation à la gestion «GERME» (Marketing – Comptabilité – Approvisionnement)

6. Les plans d'actions proposés pour la première phase de trois ans

L'appui aux associations professionnelles d'artisans du Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés a permis l'élaboration de 8 projets d'actions prioritaires. Ces projets visant la réduction de la pauvreté émanent de six structures de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB), et concernent des associations d'artisans de diverses branches d'activités (2), de collectifs d'associations d'artisans (4) et de leur structure faîtière FENAB. A chacun des douze départements que compte le Bénin correspondent des activités relatives à la mise en

œuvre de ces huit plans d'actions. Le tableau ci-après récapitule ces projets de plan d'actions selon leur origine, les cibles auxquelles ils sont destinés, leur localisation et leurs coûts.

N°	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Localités / Département concernées	Coût global FCFA	Apport des bénéficiaires F CFA
1	Mise en valeur du domaine "siège du collectif"	Collectif des associations d'artisans de Bohicon	Construction siège et bâtiments utilitaires	Artisans, associations d'artisans et collectif	Bohicon/ Zou	24.187.130	3.628.070
2	Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes	Collectif des associations d'artisans de Savè	Insertion dans le monde du travail de jeunes artisans et femmes artisanes	jeunes artisans et femmes artisanes non installés	Savè/ Collines	7.400.000	740.000
3	Acquisition et installation d'un tour	Association des Mécaniciens Auto de Klouékanmé ASMECAK	Projet associatif d'acquisition et de gestion en commun de matériel de travail	Artisans membres de l'ASMECAK	Klouékanmé/ Couffo	5.825.000	682.500
4	Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité	Association des électriciens bâtiment et industriel de Lokossa	Création et gestion d'une centrale d'achat	Electriciens bâtiments et industriels des départements du Mono et du Couffo	Lokossa/ Mono	9.561.500	956.150
5	Promotion des produits artisanaux à travers la construction d'un espace d'exposition	Collectif des associations d'artisans de Porto-Novo	Construction et aménagement espace d'exposition	Certaines branches d'activités d'associations d'artisans de Porto-Novo	Porto-Novo/ Ouémé	9.600.000	960.000
6	Création espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles	Collectif des associations des artisans de Porto-Novo	Insertion dans le monde du travail de jeunes filles et dames	jeunes filles et dames en situations difficiles	Porto-Novo/ Ouémé	5.720.000	572.000
7	Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Promotion de l'accès des artisans au crédit	Artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Toutes localités des départements de l'Atacora et de la Donga disposant d'associations d'artisans	27.500.000	
8	Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Épargne et de Crédit (SMEC)	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Appui aux mutuelles d'épargne et de crédit	Artisans de structures mutualistes de faible envergure encore vulnérables	8 localités des départements du Littoral, du Plateau, du Borgou et de l'Alibori	34.000.000	

Les indicateurs de réussite des actions voir plans d'actions détaillés en annexe.
Le coût de mise en œuvre des plans d'action est estimé à 123.793.630 F CFA avec l'apport des bénéficiaires qui s'élève à 7.538.720F CFA.

Les plans d'actions proposés peuvent être regroupés en cinq catégories :

Catégorie 1 : Action de renforcement de capacité de structure.

C'est le cas de l'action de "Mise en valeur du domaine du collectif des associations des artisans de Bohicon".

Catégorie 2 : Action d'insertion dans le monde du travail.

C'est le cas des actions de :

- "Création d'emplois productifs en faveur de jeunes artisans et femmes artisanes" suggéré par le collectif des associations d'artisans de Savè
- "Création d'espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles" initié par le collectif des associations d'artisans de Porto-Novo

Catégorie 3 : Acquisition et gestion en commun de moyen de travail.

C'est le cas de projets associatifs de :

- "Acquisition et gestion d'une machine de tour mécanique" proposé par l'association de mécaniciens auto de Klouékanmé
- "Création et de gestion d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité" élaboré par l'association des électriciens bâtiments et industriels de Lokossa.

Catégorie 4 : Promotion et recherche de débouchés pour la production artisanale.

C'est le cas du projet de "Promotion des produits artisanaux à travers la construction d'un espace d'exposition" initié par le collectif des associations des artisans de Porto-Novo.

Catégorie 5 : Promotion de l'accès au crédit.

C'est le cas des activités de "Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans" des départements de l'Atacora et de la Donga et de "Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)" pour huit localités des départements du Littoral, du Plateau, du Borgou et de l'Alibori proposé par la FENAB.

7. Liaison des plans d'actions des structures d'artisans au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté

Le tableau ci-après présente quelques justificatifs en ce qui concerne la liaison de ces plans d'actions au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Titre de l'action	Justification de l'action avec le programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Mise en valeur du domaine "siège du collectif"	Une fois le domaine mis en valeur, sa bonne exploitation et gestion permettront au collectif de disposer de ressources financières propres pour ses contributions à la mise en œuvre de toutes les actions de développement et de la mise en œuvre de tout projet associatif fédérateur au profit des artisans, des associations et de leurs membres.
Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes	Cette action permettra aux artisans formés et en chômage d'avoir un cadre d'exercice (atelier et salles artisanales) de leurs métiers en attendant d'acquérir progressivement les équipements pour leur propre installation.
Acquisition et installation d'un tour	Les mécaniciens auto de la sous-préfecture de Klouékanmé étaient contraints à faire réaliser les travaux de tour dans la localité de Bohicon et Abomey. Cette situation qui rallonge les délais de réparation des véhicules amène les usagers de leurs ateliers à se rabattre sur d'autres localités, entraînant ainsi un manque à gagner qui devient préjudiciable à la survie de la profession dans la sous-préfecture de Klouékanmé. L'implantation d'un atelier de tour pour l'ASMECAK donnera un essor nouveau à la profession de mécanicien dans la localité par l'accroissement des revenus et de meilleures possibilités d'installation aux jeunes mécaniciens libérés.
Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité	L'installation d'une centrale d'achat à Lokossa permettra déjà d'accroître les revenus au niveau de ces artisans qui forment une grande partie de pauvres d'une part, et d'autre part, contribuera à maintenir les jeunes électriciens en début de carrière dans leur métier et dans leur localité.
Promotion des œuvres artisanales à travers la construction d'un espace d'exposition	Cette action contribuera à la valorisation du travail des artisans à travers leur contact avec un public plus grand et plus diversifié. Ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure rémunération des prestations, une demande plus élevée donc des revenus qui rendent les artisans de Porto-Novvo moins pauvres.
Création espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles	Cette action permettra aux jeunes filles-mère et femmes installées de disposer de revenus directs et de subvenir plus aisément aux besoins de la famille (alimentation, scolarisation, santé etc.).
Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Ce projet vise les artisans des départements de l'Atacora et de la Donga où le problème d'accès au crédit se pose avec plus d'acuité.
Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Épargne et de Crédit (SMEC)	<p>Cette action ponctuelle visant à renforcer les capacités des structures mutualistes de faible envergure et encore vulnérables est importante à plus d'un titre.</p> <p>En effet, elle encourage et consolide les initiatives communes des artisans. Ici l'esprit de solidarité se cultive davantage. Les bénéficiaires de ce projet n'auront plus à produire de garantie de quelque nature qu'elle soit, une fois que le candidat bénéficie de crédit pour l'amélioration des conditions de l'exercice de son métier, c'est le moyen le plus sûr pour lui de produire et de faire des recettes.</p>

8 La mise en œuvre du DSRP

8.1 Les institutions et procédures de mise en œuvre

La mise en œuvre des différents volets de la stratégie de réduction de la pauvreté se fera par les structures de l'administration ayant en charge les secteurs concernés et sous la coordination du Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Développement et la Lutte contre la Pauvreté.

Les actions proposées à la base et retenues dans le cadre de la stratégie seront traduites en budgets-programmes des Ministères sectoriels concernés. L'approche budgets-programmes a l'avantage d'une allocation optimale des ressources, en ce sens qu'elle permet une meilleure maîtrise des mécanismes de préparation, d'allocation intersectorielle des ressources, d'exécution, de définition des indicateurs et de suivi-évaluation.

Les mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté ont deux volets : le suivi technique et le suivi participatif.

- Le suivi technique se fait à travers l'Observatoire du Changement Social qui est un dispositif national organisé sous forme de réseaux et d'unités fonctionnelles composés de différentes structures intervenant dans les domaines macro-économiques et sociaux. L'observatoire du Changement Social est un mécanisme permanent de collecte et d'analyse des données, notamment sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages.
- Pour assurer la participation des populations au suivi/évaluation de la stratégie, il sera mis en place dans chaque département du Bénin, un Comité Départemental de suivi (CDS). Les Comités Départementaux de Suivi seront composés :
 - du Conseil Départemental de Concertation et de Coordination (CDCC) qui regroupe le Préfet du département, les Maires de communes et leurs adjoints, un représentant de l'Union Départementale des Producteurs, un représentant de la Chambre Consulaire Départementale et un représentant de la Fédération Départementale des Associations des Parents d'Elèves ;
 - des membres de la Conférence Administrative du Département (CAD) que sont les Directeurs des services déconcentrés de l'Etat dans le Département ;
 - un représentant de chaque commune émanant de la société civile.

Les Comités Départementaux de Suivi qui seront présidés par les Préfets de Département et dont les rapporteurs seront les Directeurs Départementaux du Développement et de la Prospective (DDDP) assureront le suivi local de la mise en œuvre des programmes d'actions départementaux.

8.2 Les indicateurs de réussite pour le secteur de l'artisanat

Le suivi-évaluation occupe une place importante dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Les indicateurs de réussite ont été formulés pour chaque plan d'actions proposé (voir annexes). Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de réussite retenus pour la mise en œuvre des plans d'actions des artisans pendant les trois premières années.

Domaines d'intervention	Indicateurs retenus
Réalisation des actions de promotion	<ul style="list-style-type: none">• 5 infrastructures (plans d'actions 1, 2, 3, 5 et 6) réalisées avec 700 artisans bénéficiaires.• 400 artisans ont bénéficiés d'actions de promotion de leur produits.• Au moins 1954 emplois générés ou renforcés (indicateur sur l'impact de l'ensemble des actions).
Renforcement des capacités professionnelles des acteurs du secteur	<ul style="list-style-type: none">• 50 jeunes artisans et artisanes formés (plans d'actions 2 et 6).
Promotion de micro-financement	<ul style="list-style-type: none">• 940 artisans ont bénéficié de crédits dans le cadre du développement de leurs activités (plans d'actions 7 et 8).

8.3. La stratégie de collaboration entre artisans et institutions de mise en œuvre du DRSP

La mise en œuvre des différents volets de la stratégie de réduction de la pauvreté relèvera principalement de la compétence des structures de l'administration. Pour leur financement, les plans d'actions proposés par les artisans seront traduits en budgets-programmes du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT). Afin, d'intégrer l'aspect participatif dans la mise en œuvre des plans d'actions proposés, et ceci conformément à la volonté affichée par le gouvernement tout au long des concertations ayant abouti à l'élaboration du DSRP, les artisans proposent la mise en place d'une cellule de Pilotage en ce qui concerne les plans d'actions proposées par la FENAB. La Cellule de Pilotage sera constituée de représentants :

- du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme MCAT
- de la Direction Nationale de l'Artisanat (DNA)
- de la Commission Nationale Pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP).

- du Programme d'Appui aux Artisans (PAA)
- de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB).

La Cellule de Pilotage sera la structure d'orientation pour la mise en œuvre des plans d'actions. Elle devra se réunir de façon trimestrielle pour apprécier les activités réalisées et le programme d'activités du Comité de Pilotage.

La structure de mise en œuvre des plans d'actions au sein du MCAT sera un Comité de Pilotage léger composé de deux membres de la Cellule de Pilotage (le Directeur de la Planification et de la Prospective du MCAT et le Président de la FENAB) et du Coordonnateur du programme.

Conclusion

Malgré les difficultés de communication enregistrées avec les structures contactées dans le septentrion (départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga), les actions proposées émanent des trois types de structures décentralisées de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin et concernent au moins une localité de chacun de 12 départements du Bénin. Les résultats issus des différentes consultations sont assez pertinents et sont en étroite corrélation avec les problèmes auxquels sont confrontés les artisans au Bénin et qui les maintiennent encore non seulement dans le sous-développement mais dans la grande pauvreté. Il s'agit entre autres de :

- problèmes financiers (difficultés d'accès au crédit, manque de capitaux propres, fonds de roulement insuffisant);
- problèmes d'infrastructures (terrains et emplacements pour les ateliers);
- problèmes d'équipements ;
- problèmes économiques (système de fiscalité contraignant, faible pouvoir d'achat des clients, problème de gestion des entreprises, manque d'initiatives des autorités pour le développement du secteur) ;
- problèmes de commercialisation (écoulement des produits, accès difficiles aux marchés publics, insuffisance de la qualité des produits, manque d'espace d'exposition) ;
- problèmes d'organisation (pas de relation d'échange d'expérience avec l'extérieur, manque d'informations).

Différentes études avaient préalablement été commanditées par certaines structures d'appui au secteur au Bénin, en relation avec la DNA (Direction Nationale de l'Artisanat), le MECCAG-PDPE et la FENAB sur l'ensemble du territoire national et plusieurs solutions ont été envisagées. Ces solutions qui s'inscrivent dans la même ligne que les résultats de la présente étude soutenaient un appui au secteur mais dans le cadre de la décentralisation ; ainsi outre les actions projetées par les groupes rencontrés lors de cette étude, des actions ci-après étaient projetées :

- création par commune d'espace d'exposition aux artisans ;
- création d'ateliers communautaires nécessitant de lourds et coûteux investissements tels que les scieries ébénisteries, les ateliers de mécanique générale (rectification mécanique et tournage);
- création de radios communautaires pour artisans et animées par eux .

Certes pour que les futures communes puissent insérer dans leur programme de développement ces précédentes actions au profit du secteur, l'identification de ressources financières correspondantes à ces investissements s'avère indispensable. En conséquence, il serait souhaitable que dans le cadre de l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des PPTTE impulsée par la banque mondiale et le FMI, des fonds soient prévus sous forme de subvention aux futures communes qui présenteraient des projets d'intérêt général initiés par les organisations professionnelles d'artisans pour les artisans.

Annexes

Plans d'actions

- Tableau synoptique des actions proposées
- Mise en valeur du domaine du collectif des associations d'artisans de Bohicon
- Création d'emploi productifs aux jeunes artisans et femmes artisanes non installés de Savè par la création d'un centre artisanal équipé pour l'habillement et le tissage.
- Acquisition et installation du tour (association des mécaniciens-auto de Klouékanmè)
- Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité (association des électriciens bâtiments et industriels de Lokossa)
- Promotion des oeuvres artistiques à travers la construction d'un espace d'exposition à Porto-Novo
- Création d'un espace de tissage et de teinture pour jeunes filles et dames en situations difficiles à Porto-Novo
- Constitution d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga
- Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)

Tableau synoptique des actions proposées

Grands axes	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Localités concernées	Département	Coût global F CFA	Apport des bénéficiaires F CFA	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Réalisation des actions de promotion	Mise en valeur du domaine "siège du collectif"	Collectif des associations d'artisans de Bohicon	Construction siège et bâtiments utilitaires	Artisans, associations d'artisans et collectif	Bohicon	Zou	24.187.130	3.628.070	La bonne exploitation et la gestion des infrastructures permettront au collectif de disposer de ressources financières propres pour ses contributions à la mise en œuvre de toutes les actions de développement et de la mise en œuvre de tout projet associatif fédérateur au profit des artisans, des associations et de leurs membres.
	Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes	Collectif des associations d'artisans de Savè	Insertion dans le monde du travail de jeunes artisans et femmes artisanes	Jeunes artisans et femmes artisanes non installés	Savè	Collines	7.400.000	740.000	Cette action permettra aux artisans formés et en chômage d'avoir un cadre d'exercice (atelier et salles artisanales) de leurs métiers en attendant d'acquérir progressivement les équipements pour leur propre installation

Grands axes	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Localités concernées	Département	Coût global F CFA	Apport des bénéficiaires F CFA	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Réalisation des actions de promotion (suite)	Création espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles	Collectif des associations des artisans de Porto-Novo	Insertion dans le monde du travail de jeunes filles et dames	Jeunes filles et dames en situations difficiles	Porto-Novo	Ouémé	5.720.000	572.000	Cette action permettra aux jeunes filles-mère et femmes installées de disposer de revenus directs et de subvenir plus aisément aux besoins de la famille (alimentation, scolarisation, santé etc.)
	Promotion des produits artisanaux à travers la construction d'un espace d'exposition	Collectif des associations d'artisans de Porto-Novo	Construction et aménagement espace d'exposition	Certaines branches d'activités d'associations d'artisans de Porto-Novo	Porto-Novo	Ouémé	9.600.000	960.000	Cette action contribuera à la valorisation du travail des artisans à travers leur contact avec un public plus grand et plus diversifié. Ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure rémunération des prestations, une demande plus élevée donc des revenus qui rendent les artisans de Porto-Novo moins pauvres

Grands axes	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Localités concernées	Département	Coût global F CFA	Apport des bénéficiaires F CFA	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Acquisition et gestion en commun de moyen de travail	Acquisition et installation d'un tour	Association des Mécaniciens Auto de Klouékanmé ASMECAK	Projet associatif d'acquisition et de gestion en commun de matériel de travail	Artisans membres de l'ASMECAK	Klouékanmé	Couffo	5.825.000	682.500	L'implantation d'un atelier de tour pour l'ASMECAK donnera un essor nouveau à la profession de mécanicien dans la localité par l'accroissement des revenus et de meilleures possibilités d'installation aux jeunes mécaniciens libérés.
	Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité	Association des électriciens bâtiment et industriel de Lokossa	Création et gestion d'une centrale d'achat	Electriciens bâtiment et industriel des départements du Mono et du Couffo	Lokossa	Mono	9.561.500	956.150	L'installation d'une centrale d'achat à Lokossa permettra déjà d'accroître quelque peu les revenus au niveau de ces artisans qui forment une grande partie de pauvres d'une part, et d'autre part, contribuera à maintenir les jeunes électriciens en début de carrière dans leur métier et dans leur localité.

Grands axes	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Localités concernées	Département	Coût global F CFA	Apport des bénéficiaires F CFA	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Promotion des micro-financement	Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Promotion de l'accès des artisans au crédit	Artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Toutes localités des départements de l'Atacora et de la Donga disposant d'associations d'artisans	Atacora et Donga	27.500.000		Ce projet vise les artisans des départements de l'Atacora et de la Donga où le problème d'accès au crédit se pose avec plus d'acuité.
	Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Appui aux mutuelles d'épargne et de crédit	Artisans de structures mutualistes de faible envergure encore vulnérables	8 localités des départements du Littoral, du Plateau, du Borgou et de l'Alibori	Littoral, Plateau, Borgou Alibori	34.000.000		Cette action ponctuelle visant à renforcer les capacités des structures mutualistes de faible envergure et encore vulnérables est importante à plus d'un titre. En effet, elle encourage et consolide les initiatives communes des artisans. Ici l'esprit de solidarité se cultive davantage. Les bénéficiaires de ce projet n'auront plus à produire de garantie de quelque nature qu'elle soit, une fois que le candidat bénéficie de crédit pour l'amélioration des conditions de l'exercice de son métier, c'est le moyen le plus sûr pour lui de produire et de faire des recettes. D'où la lutte contre la pauvreté.

Plan d'actions n°1

1. Nom et adresse de l'organisation :

Collectif des Associations d'Artisans de Bohicon

Créé le 11 novembre 1998

Collectif constitué de 14 associations et 4 pré-associations

2. Responsables

- Président : AGBODOSSINDJI Luc
- Vice-Président: GBETOHENONMON Dieu-donné
- Secrétaire général: LEGBA K. François
BP. 125 Tél.: 51 02 53 51 12 21

3. Sujet et objectifs de la structure

Le collectif des associations d'artisans de Bohicon est une structure décentralisée de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB). Il a pour objectifs de :

- Servir de cadre de concertation, d'échanges et d'actions aux organisations d'artisans de Bohicon;
- Recenser tous les problèmes et besoins des artisans de Bohicon et en proposer les approches de solutions à soumettre aux autorités administratives et aux organes centraux de la FENAB;
- Aider à la mobilisation et à l'organisation des artisans de Bohicon ainsi que leur affiliation à la FENAB;
- Statuer dans son ressort territorial sur tout litige pouvant opposer les artisans et leurs associations entre eux, à l'administration ou à d'autres personnes physiques ou morales;
- Faciliter la réalisation de projets associatifs et des contacts entre les associations professionnelles d'artisans de Bohicon, les structures d'appui, les partenaires au développement, les Organisations Non Gouvernementales (ONG);
- Façon plus générale, assurer au niveau de Bohicon la promotion et la valorisation des professions artisanales ainsi que la défense des intérêts moraux des artisans de Bohicon.

4. Programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté

Les principaux freins au développement de la profession artisanale au sein des artisans membres des associations constituant le collectif peuvent être regroupés en deux niveaux.

Au niveau des associations membres du collectif

- manque d'esprit associatif;
- manque d'initiatives;
- non paiement des cotisations;
- problèmes d'informations et de formation des membres;
- méconnaissance des droits et devoirs des membres d'associations;
- méconnaissance et non application des textes réglementaires des associations;

- non maîtrise par certains membres d'associations de leurs rôles et tâches;
- l'inexistence de plan d'actions au niveau de certaines associations;
- mauvaise gestion.

Au niveau du collectif :

Outre le dysfonctionnement des associations qui parfois entrave la bonne marche du collectif, les problèmes suivants empêchent le collectif et son bureau de pouvoir se développer:

- le manque de ressources financières propres;
- l'inexistence d'un cadre de collaboration formel avec la circonscription urbaine et certains services administratifs (les impôts et la DDCAT par exemple);
- l'inexistence d'infrastructures immobilières devant abriter le siège du collectif;

Soucieux de son développement et pour mieux répondre aux attentes des associations et de leurs membres, et des artisans de Bohicon en général, le collectif a organisé les 22, 23 et 24 août 2001 un atelier de réflexion sur la dynamique associative et élaboration d'un plan d'action triennal.

Au cours de cet atelier, les actions suivantes ont été identifiées pour la résolution des problèmes des associations et du collectif :

1. Dynamisation des associations et du collectif;
2. Formation des responsables et des membres des associations;
3. Promotion de l'artisanat local;
4. Recherche et établissement d'accords de partenariat;
5. Mise en valeur du domaine du collectif;
6. Echanges d'expériences au profit des artisans, des associations et de leurs membres;
7. Initiation de projets associatifs fédérateurs et générateurs de revenus au profit des artisans, des associations et de leurs membres.

Chacune de ces actions à entreprendre en vue de promouvoir le secteur de l'artisanat à Bohicon est composée de plusieurs activités énumérées et planifiées dans le plan d'action. La prise de conscience et la volonté du collectif se heurte toutefois aux difficultés de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre. Les membres du bureau du collectif des artisans de Bohicon en séance élargie aux représentants d'associations ont identifié l'action suivante comme prioritaire.

Titre de l'action 1: Mise en valeur du domaine du collectif

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires:	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
Doter le collectif d'un siège et d'une capacité pérenne de mobilisation de ressources pour son fonctionnement	Artisans; associations d'artisans; collectif	Durant les trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition du domaine (le collectif des artisans de Bohicon possède un domaine dont l'acte de donation est annexé au présent dossier) Mobilisation de participation des artisans de Bohicon période janvier à mars 2002 Travaux de réalisation juin à décembre 2002 Equipement en mobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Le domaine est mis en valeur. Le collectif est doté d'un siège. Les artisans, les associations et leurs membres et le collectif exploitent le domaine Le domaine génère des ressources financières pour son entretien et pour la mise en œuvre d'autres programmes de développement au profit des artisans, des associations et de leurs membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette mise en valeur permettra au collectif de disposer d'un siège pour ses différentes rencontres et réunions, la disposition d'un siège étant pour toutes structures un attribut de souveraineté. De même, les associations et leurs membres pourront eux aussi disposer d'un grand hall pour leurs diverses manifestations (cérémonies de remise de diplôme, réunions et rencontres, formations, etc.), ce qui leur évitera la location de salles en ville qui souvent leur revient chères. Un business center sera aménagé au sein du domaine pour les services de bureautique, de téléphonie, etc. Avec les revenus générés par le domaine, ajoutés à d'autres sources telles que la mobilisation des ressources internes, des emplois seront créés (recrutement de gardien, d'un personnel administratif, etc.) Une fois le domaine mis en valeur, sa bonne exploitation et gestion permettront au collectif de disposer de ressources financières propres pour ses contributions à la mise en œuvre de toutes les actions de développement et de la mise en œuvre de tout projet associatif fédérateur au profit des artisans, des associations et de leurs membres. 	Coût global : 24 187 130 F CFA Financement sollicité : 21 028 715 F CFA Apport des bénéficiaires (15%) : 3 628 070 F CFA

Plan d'actions n°2

1. Nom et adresse de la structure :

Collectif des Associations des Artisans de Savè

BP : 126 Tél : 55 02 11 Savè Bénin

2. Responsables

Bureau du Collectif:

Président : ABDOU Idrissou

Secrétaire :

BIAOU O. Joseph

Vice Président : DAKPANON Symphorien

Trésorier :

BONI Séraphin

Organisateur :

ADIMI Fidel

3. Sujet et objectifs de la structure

Le collectif est chargé d'assurer au plan local la promotion et la valorisation de la profession artisanale ainsi que la défense des intérêts moraux et matériels des artisans de Savè. A cet effet, il a pour objectifs de :

- faciliter la concertation et l'échange entre les artisans de Savè ;
- aider à la mobilisation et à l'organisation des artisans ;
- faciliter la réalisation de projets associatifs et les contacts avec les différents partenaires ;
- recenser tous les problèmes et besoins des artisans de la commune de Savè et d'en proposer des approches de solution

4. Le programme d'actions

A la veille de la mise en œuvre de la décentralisation, le monde des artisans à Savè est caractérisé par un certain nombre de problèmes :

- l'accès très limité des artisans aux facteurs de production (équipements, locaux, fonds de roulement) ;
- le très faible taux d'installation des apprentis à la fin de leur formation à cause du manque d'équipement de démarrage ;
- les produits artisanaux fabriqués à Savè ne sont pas très compétitifs à cause de la qualité ;
- la gestion des ateliers laisse à désirer ;
- le dysfonctionnement du collectif et des associations ;
- la formation continue des artisans pour leur permettre de faire face aux nouvelles exigences de leur métier;

Pour surmonter ces difficultés, il faut :

- rendre plus dynamiques les associations et le collectif ;
- amener le collectif à offrir les services nécessaires à ses membres ;
- appuyer les artisans pour l'accès au crédit ;
- créer un centre artisanal à Savè.

Parmi toutes les actions nécessaires pour assurer de meilleures conditions de vie aux artisans de Savè, le bureau du collectif élargi à quelques responsables d'association a retenu l'action ci-après à soumettre aux autorités compétentes dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la pauvreté au Bénin.

Titre de l'action 2:

Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et femmes artisanes non installés de Savè par la création d'un centre artisanal équipé pour l'habillement et le tissage.

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
Doter les artisans de la ville de Savè et environ d'un siège et un cadre adéquat de promotion de leurs activités et particulièrement offrir aux jeunes artisans et femmes artisanes non installés l'opportunité d'exercer le métier tout en préparant leur propre installation.	<ul style="list-style-type: none"> jeunes libérés non installés dans les secteurs de l'habillement et du tissage à Savè et environs artisans membres d'associations du collectif de sa Savè 	Durant les trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Etudes complémentaires pour la réalisation des infrastructures Mobilisation de l'apport des associations d'artisans : période de mars à juin 2002 Recrutement de l'entreprise Construction de 2 hangars (15 m sur 6 m chacun) pour l'activité des jeunes diplômés en habillement et en tissage Réalisation d'un ouvrage (ponceaux) pour l'accès Clôture du domaine, construction bâtiment central composé d'un salle de réunion/formation et 1 bureau pour le collectif, 1 secrétariat et 1 salle de toilette (à programmer au cours d'une phase ultérieure). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes artisans et d'artisanes femmes reçus disposants plus tard d'un autre cadre d'exercice d'activité; Nombre de séances de formation et de recyclage organisé dans le centre artisanal <p>Evolution de la dynamique associative au sein du collectif des artisans de Savè.</p>	<p>Cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> permettra aux artisans formés et en chômage d'avoir un cadre d'exercice (atelier et salles artisanales) de leurs métiers en attendant d'acquérir progressivement les équipements pour leur propre installation facilitera les remises à niveau, les formations des artisans afin qu'ils soient en mesure de satisfaire leur clientèle et accéder à de nouveaux marchés. Elle permettrait également au collectif de servir de relais d'information des artisans sur les opportunités de marché, d'appui financier et technique. <p>Ce faisant, elle contribue à réduire la pauvreté au sein des artisans et promouvoir l'emploi de jeunes artisanes et artisans.</p>	<p>Coût global : 7 400 000 FCfa</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de 2 hangars (15 m sur 6 m chacun): 4.500.000 F Cfa Equipement outillage: 1.700.000 FCfa Réalisation d'un ouvrage (ponceaux) pour l'accès: 1.200.000 FCfa <p>Apport des bénéficiaires : (10%) 740.000 FCfa</p> <p>Financement sollicité : 6.660.000 FCfa</p>

Plan d'actions n°3

1. Nom et adresse de l'organisation

Association des Mécaniciens Auto de Klouékanmè ASMECAK
Association composée de 35 membres tous du sexe masculin
Créé en 1996

2. Responsables

- Président : ADOU Gabriel
- Vice-Président: KOGNANOU Clément
- Secrétaire général: KPOMANOU Pierre
- Trésorier : KINDONOU Charles
Tél: 49 44 17, 91 99 06

3. Sujet et objectifs de la structure

L'ASMECAK est un regroupement d'artisans de la profession de mécanique auto de la sous-préfecture de Klouékanmè créé pour la recherche de solutions aux contraintes majeures de la profession que sont :

- Le besoin de perfectionnement des maîtres artisans ;
- Le manque d'outillage pour l'exercice correct de l'activité ;
- L'absence de crédit pour l'équipement et l'achat de la matière première;
- Le nonaccès des artisans aux soutiens de l'Etat et autres partenaires au développement du secteur artisanal;

4. Programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté

Parmi les contraintes majeures énumérées ci-dessus, le manque d'outillage pour l'exercice correct de la profession et les difficultés d'accès aux sources de financement sont au nombre des premières priorités de l'ASMECAK. L'association a déjà réalisé sur fonds propres des investissements qui se résument à :

- un bureau;
- un atelier;
- un branchement d'électricité de 30 ampères;
- un lot d'outillage et de machine.

Des investissements dont la valeur est estimée à 1.750.000 FCFA. Toutefois, les membres de cette association continuent de sous-traiter toutes les sollicitations des clients relatives aux travaux de tournage, créant par conséquent un véritable manque à gagner aux membres de l'association. Les mécaniciens et tous les corps associés utilisateurs de tour de Klouékanmé et des environs sont obligés de se déplacer sur Azovè ou Bohicon pour les prestations de tournage. Les tracasseries et les frais afférents à ces déplacements sont de véritables raisons qui ont motivé les membres de ASMECAK à initier le projet associatif relatif à l'acquisition et installation d'un tour.

Titre de l'action 3: Acquisition et installation d'un tour

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
Renforcer les membres de l'association ASMECAK dans leurs activités et accroître leur revenu	Artisans membres de l'ASMECAK et autres artisans des localités environnantes	Durant les trois années	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la participation des bénéficiaires par l'ASMECAK • Construction d'un atelier de tour dans le domaine du collectif des artisans de Klouékamé • Branchement électrique de l'atelier • Acquisition de la tour • Acquisition de matériel annexe à la tour (perceuse à table, meuleuse à table, poste à soudure, meuleuse sortative, chiole à main) 	<ul style="list-style-type: none"> • La tour installée et fonctionnelle • Le taux de fréquentation de l'atelier de tour par les membres de l'ASMECAK et les intérêts obtenus par eux du fait de l'installation de la tour • Le compte de gestion de l'unité de tour (pérennité) 	<p>Les mécaniciens auto de la sous-préfecture de Klouékanmé étaient contraints à faire réaliser les travaux de tour dans la localité de Bohicon et Abomey. Cette situation qui rallonge les délais de réparation des véhicules amène les usagers de leurs ateliers à se rabattre sur d'autres localités, entraînant ainsi un manque à gagner qui devient préjudiciable à la survie de la profession dans la sous-préfecture de Klouékanmé.</p> <p>L'implantation d'un atelier de tour pour l'ASMECAK donnera un essor nouveau à la profession de mécanicien dans la localité par l'accroissement des revenus et de meilleures possibilités d'installation aux jeunes mécaniciens libérés.</p>	<p>Coût global : 6.825.000 FCfa</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction Atelier avec magasin : 2.000.000 FCfa • Installation électrique : 225.000 FCfa • Branchement électrique + Compteur 30 Ampères: 400.000 FCfa • Tour mécanique de 1,50 m et accessoires: 4.000.000 FCfa • Transport/Manutention/ Installation : 200.000 F Cfa <p>Apport des bénéficiaires (10%) : 682.500 FCfa</p> <p>Financement sollicité : 6.142.500 FCfa</p>

Plan d'actions n°4

1. Nom et adresse de l'organisation

Association des Electriciens Bâtiment et Industriel de Lokossa (ASEBIL)

2. Responsables

- Président : KINTODE Albert
- Vice-Président : KODJELA EBO Christian
- Secrétaire : GOUSSI Sylvain
BP. 50 Lokossa Tél: 41 15 03, 04 48 27

3. Sujet et objectifs de la structure

L'ASEBIL est un regroupement d'électriciens bâtiment et industriel ayant une même vision du développement du secteur. Elle vise :

- La création et l'animation d'un cadre de concertation entre ses membres et les autres artisans de leur secteur d'activités, en vue de la recherche de solutions appropriées aux différents problèmes qui entravent leur développement;
- La constitution d'un lobbying avec les artisans d'autres branches d'activités pour la défense des intérêts généraux (meilleure prise en compte des intérêts des artisans par les autorités dans les programmes de développement).

4. Notre programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté

Les principaux freins au développement de la profession au sein des artisans membres de l'association sont :

- Faible accès aux marchés publics
- Absence de crédit pour le financement des marchés contracté
- Difficulté d'approvisionnement en matériel de qualité au niveau local
- Manque d'équipement de contrôle de la qualité des installations réalisées (Ohmmètre, Ampèremètre, Volt-mètre).

Pour ces problèmes prioritaires, l'ASEBIL devra :

- Rendre dynamique l'association afin d'obtenir un protocole d'accord avec le gouvernement pour disposer d'une part des marchés publics réalisés dans la sous-préfecture de Lokossa et environs;
- Mettre en place un système de crédit à taux préférentiel pour les artisans;
- Créer une centrale d'achat pour l'approvisionnement des artisans en matériel de qualité;
- Créer un atelier communautaire équipé en appareils de contrôle permettant le contrôle préalable des installations électriques effectuées.

Parmi les actions prioritaire ci-dessus énumérées, les membres de l'ASEBIL ont choisi l'action suivante comme la plus pressante à initier.

Titre de l'action 4 : Installation d'une centrale d'achat de fournitures et matériels électriques de qualité

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déplacements (à Cotonou et Lomé) en vue des achats de matériels de qualité. • Réduction des charges liées au transport et du délai d'exécution des marchés. 	Tous les électriciens bâtiment et industriel des départements du Mono-Couffo.	Durant les trois ans	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et aménagement du local pour la centrale d'achat. • Elaboration d'un plan de remboursement partiel du financement reçu pour des actions dans l'intérêt du collectif des artisans de Lokossa. • Approvisionnement de la centrale d'achat et démarrage des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'approvisionnement des membres de ASEBIL à la centrale. • L'évolution du chiffre d'affaires réalisé . • La qualité de gestion de la centrale d'achat (manuel de procédure et respect des procédures). • Le degré de satisfaction des objectifs initiaux par la centrale d'achat. • Le respect des échéances de décaissement des montants à restituer au collectif de Lokossa pour des actions dans l'intérêt des artisans de Lokossa. • Le compte d'exploitation et la capacité d'une gestion durable de la centrale. 	<p>Les coûts de prestations dans le secteur de l'électricité bâtiment et industriel sont assez faibles. Les déplacements et difficultés d'acquisition des fournitures amenuisent la marge bénéficiaire de l'ouvrier, le positionnant ainsi dans un état de pauvreté. L'accès aux marchés rentables nécessite une capacité de pré financement dont les membres de l'ASEBIL ne disposent pas. Les jeunes électriciens sans ressources sont obligés d'acquérir le matériels de travail sur place à des prix très élevés par rapport au prix de référence. Dans ces conditions, ils exécutent parfois les marchés à perte ce qui les décourage et fait d'eux des chômeurs.</p> <p>L'installation d'une centrale d'achat à Lokossa permettra déjà d'accroître quelque peu les revenus au niveau de ces artisans qui forment une grande partie de pauvres d'une part, et d'autre part, contribuera à maintenir les jeunes électriciens en début de carrière dans leur métier.</p>	<p>Coût global : 9.561.500 FCFA</p> <p>Apport bénéficiaires: 956.150 FCFA</p> <p>Financement sollicité : <i>(90% sollicité sous forme de financement extérieur dont 45% de subvention et 45% de prêt à rembourser pour la réalisation d'activités à initier par le collectif de Lokossa)</i> 8.605.350 FCFA</p>

Plans d'actions n°5 et n°6

1. Nom et adresse de la structure :

Collectif des Associations des Artisans de Porto Novo
01 BP 2113 Porto Novo
Tél : 21 46 54 Bénin

2. Responsables

Bureau du Collectif
Président : SOVIGUIDI Théodore
Vice Président : HOUSSOU Célestin
Secrétaire : HOUSSOU Honoré
Trésorier : de CAMPOS Rosette
Organisateur : LAGOYE Victor

3. Sujet et objectifs de la structure

Le collectif des associations des artisans de Porto-Novo est une structure décentralisée de la FENAB, elle est composée de 32 associations regroupant 4.685 membres. Sa mission est d'assurer au plan local la promotion et la valorisation de la profession artisanale à travers des actions concertées.

Il a pour objectifs de :

- Servir de structure de relais entre la FENAB et les associations d'artisans à la base;
- aider à la mobilisation et à l'organisation des artisans de la ville de Porto-Novo en suscitant la création d'associations et leur affiliation à la FENAB;
- faciliter la concertation et l'échange entre les artisans de Porto-Novo;
- représenter les artisans de la ville de Porto-Novo auprès des autorités politico-administratives.

4. Programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté

Les artisans de la ville de Porto-Novo sont confrontés à d'innombrables problèmes dans le cadre de l'exercice de leur profession, à savoir :

- La faible rémunération des prestations;
- l'absence de marché d'écoulement de la production;
- l'absence de structure de crédit à faible taux d'intérêt;
- la difficulté de mobilisation de financement pour les activités;
- l'absence de matériel de travail ;
- les handicaps pour assurer une bonne finition du travail artisanal.

Afin d'inverser ces tendances, le collectif des associations d'artisans de Porto-Novo a lors d'un atelier de planification élaboré un plan d'actions triennal pour la période 2000 – 2003. Le collectif a du mal à mobiliser des ressources pour le financement des activités prioritaires de ce plan d'actions. C'est la raison pour laquelle il a entrepris de soumettre deux actions dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté au Bénin.

Titre de l'action 5 : Promotion des œuvres artistiques à travers la construction d'un espace d'exposition

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté	Coût de l'action FCFA
Doter le collectif des artisans de Porto-Novo, d'un espace de promotion continue de leur production artisanale.	Artisans, associations d'artisans et collectif.	Durant les trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et finaliser les négociations avec les autorités politico-administratives en vue de la délimitation d'une portion de terrain pour la construction d'une salle d'exposition au niveau du centre Bayol à Porto-Novo. • Finaliser quelques détails du plan de construction. • Négocier le financement du projet avec le comité de pilotage de la mise en œuvre du programme du DSRP. • Mobiliser la participation communautaire. • Construction de l'espace d'exposition. • Mise en place du comité de gestion. • Elaboration du planning d'exploitation (occupation) de l'espace d'exposition par branche d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace d'exposition construit. • Comité de gestion fonctionnel. • Plus de 4 branches d'activité ont organisé des expositions publiques avant le 31/12/04. 	Cette action contribuera à la valorisation du travail des artisans à travers leur contact avec un public plus grand et plus diversifié. Ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure rémunération des prestations, une demande plus élevée donc de revenus qui rend les artisans de Porto-Novo moins pauvres .	Coût global de l'action : 9.600.000 FCFA Apport des bénéficiaires (10%) 960.000 FCFA Montant sollicité 8.640.000 FCFA

Titre de l'action 6 : Espace tissage et teinture pour jeunes filles et dames en situations difficiles

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté	Coût de l'action FCFA
Offrir des possibilités d'emplois dans le secteur de l'artisanat aux femmes sans sources de revenus.	Jeunes filles mères abandonnées, et femmes sans emploi et sans ressources.	Durant les trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier 6 maîtresses teinturières et tisserandes formatrices. • Elaborer les modules et cycles d'apprentissage . • Etablir un contrat de partenariat entre collectif et maîtresses teinturières et tisserandes formatrices. • Définir des critères de sélection de 30 apprenties au sein des groupes cibles. • Renforcer les ateliers en équipements complémentaires. • Mettre en place un système d'appui-suivi de la formation. • Formation en gestion de l'atelier. • Fournir l'équipement de démarrage aux jeunes filles-mère et femmes (20) les plus méritantes au terme de leur formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des termes du contrat de partenariat. • Taux de réussite supérieur à 85%. • Pourcentage de jeunes filles-mère et femmes installé supérieur à 60%. 	Cette action permettra aux jeunes filles-mère et femmes installées de disposer de revenus directs et de subvenir plus aisément aux besoins de la famille (alimentation, scolarisation, santé)	Coût global : 5.720.000 FCFA Apport de bénéficiaires (10%) : 572.000 FCFA Financement sollicité : 5.148.000 FCFA

Plan d'actions n°7 et n°8

1. Nom et adresse de l'organisation :

Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)
03 BP 3593 Cotonou, Immeuble ADJIBI Etoile rouge
Tél. (229) 39 19 90 / 94 21 16

2. Responsable :

Théophile A. HOUNZA (Président)

3. Sujet et objectif de la FENAB

(voir tableau du chapitre 5)

4. Programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Bénin, certaines dispositions s'avèrent indispensables à prendre. Celles-ci doivent viser des groupes cibles tels que les acteurs du secteur de l'artisanat. De même, elles doivent se traduire par des actions concrètes visant à améliorer les conditions de travail et par ricochet celles de vie de ce groupe-cible. En effet, les micro-entrepreneurs du secteur de l'artisanat déjà installés sont confrontés à des problèmes de diverses natures au même titre que les candidats potentiels à l'installation. Or le rôle important joué par ces artisans sur le plan socioéconomique n'est plus à démontrer. C'est pourquoi, il importe d'explorer diverses pistes de réflexion possibles pour trouver un tant soit peu quelques approches de solutions. Une analyse du problème d'accès au financement auquel sont confrontés la plupart des artisans est consignée dans le tableau suivant. Une approche de solution y figure également.

Description du problème	Cause	Conséquences	Solutions possibles
Accès difficile au crédit	Incapacité de produire la garantie	<ul style="list-style-type: none">• la micro-entreprise est sous équipée (équipement souvent inapproprié et insuffisant)• la non disponibilité d'un fonds de roulement pour faire face à certaines charges :<ul style="list-style-type: none">- dépenses de fonctionnement- achat de matières d'œuvre pour la réalisation de certaines commandes (ces matières premières ne sont pas disponibles sur le marché ou leur coût est élevé)- le pré-financement de la réalisation de certaines commandes• l'entreprise tourne au ralentie faute d'investissement• risque de faillite / fermeture de l'unité de production• suppression d'emploi / chômage• reconversion professionnelle• perte de compétence• participation à des foires nationales et internationales• organisation des foires nationales	<p>Création du fonds</p> <p>Création de centrales d'achat de matières premières par corps de métiers dans ces localités</p>

Titre de l'action 7 : Constitution d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
<p>Offrir des possibilités de crédit à taux d'intérêt étude pour soutenir les activités dans le secteur de l'artisanat.</p>	<p>Tout artisan installé ou en passe de l'être dans les départements de l'Atacora et de la Donga. Et ayant des besoins dont la preuve est donnée par une demande.</p>	<p>Durant les trois ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur les modalités de la mise en place du fonds. • Mise en place du fonds. • Définition de la nature des crédits. • Définition des conditions d'accès au crédit. • Signature de protocole d'accord avec l'institution de gestion du fonds et autres partenaires éventuels (fonds de garantie couvre 50% du montant éligible au prêt pour les artisans). 	<ul style="list-style-type: none"> • le projet serait une réussite si 73% des artisans de ces départements ont accès au crédit et que leurs activités connaissent un développement approprié. • le taux de remboursement du crédit dépasse 95%. • plus de 80% des bénéficiaires jugent que le crédit leur a été profitable . • la réalisation des diverses études de faisabilité 	<p>Ce projet vise les artisans des départements de l'Atacora et de la Donga où le problème se pose beaucoup plus avec acuité. En effet, l'expérience du projet de financement de l'installation des diplômés de l'artisanat (PROFIDA) ne s'étend pas à ces départements. Il pourrait venir renforcer le programme d'insertion des jeunes (PIJA) piloté par le FODEFCA.</p> <p>La grande différence entre ce projet et le PIJA est qu'il s'intéresse aussi au financement de l'organisation des foires, à la participation des artisans à ces actions de promotion de leurs activités aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.</p>	<p>Coût global : 27.500.000 FCFA</p> <p>20.000.000 FCFA déposé en garantie auprès des institutions financières dans les 2 départements</p> <p>5.000.000 FCFA pour diverses études préalables</p> <p>2.500.000 FCFA pour ramener le taux d'intérêt du crédit à un niveau plus adéquat pour le financement de l'activité artisanale</p>

Titre de l'action 8 : Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)

Objectifs à atteindre	Groupes cibles bénéficiaires	Période	Activités détaillées à engager	Indicateurs de réussite	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi	Coût de l'action FCFA
Augmenter les capacités d'octroi de crédit des structures mutualistes.	Le public ici concerné par ce projet est l'ensemble des mutualistes de faibles envergure et encore vulnérables dont les activités sont encadrées par des structures mutualistes bénéficiant d'un encadrement pour leur bonne gestion. Ce projet a une envergure nationale avec une phase expérimentale de trois années au niveau de huit (8) structures mutualistes à identifier par la FENAB dans les départements de Littoral, du Plateau, du Borgou et de l'Alibori.	Durant les trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur les modalités de la mise en place du fonds. • Mise en place du fonds. • Signature de protocole d'accord avec les structures mutualistes concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des demandes de crédits sont satisfaits et que le taux de recouvrement de ces crédits est aussi de 95% et celui des crédits en souffrance ne dépasse pas 5%. • La réalisation de l'étude sur les modalités de mise en place 	Cette action ponctuelle visant à renforcer les capacités des structures mutualistes de faible envergure et encore vulnérables est importante à plus d'un titre. En effet, elle encourage et consolide les initiatives communes des artisans. Ici l'esprit de solidarité se cultive davantage. Les bénéficiaires de ce projet n'auront plus à produire de garantie de quelque nature qu'elle soit, une fois que le candidat bénéficie de crédit pour l'amélioration des conditions de l'exercice de son métier, c'est le moyen le plus sûr pour lui de produire et de faire des recettes. D'où la lutte contre la pauvreté.	Coût global 34.000.000 FCFA dont 2.000.000 FCFA pour l'étude sur les modalités de mise en place du fonds